

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 16
Nombre de présents : 09
Nombre de votants : 10

L'an deux mil vingt-cinq le 19 mai à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.
Date de la convocation : 14 mai 2025

PRÉSENTS : MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, GIVRAN Sébastien, MARECHAL Laëtitia, MARGOUT Gérard, BRIANCEAU Aline, THURNE Dominique

ABSENTS EXCUSES : Mme FARRUGIA Martine donne pouvoir à Mme FEUILLATRE Catherine
Mme BAZIL Marine
M. LOR Jean-Michel
Mme JARRY Alice
M. MARAIS Sébastien

ABSENTS : M. CHAIGNEPAIN Frédéric
M. RIMBAULT Maxime

M. THURNE Dominique a été élu secrétaire de la séance.

OBJET : Tarifs accueil périscolaire, jeunesse et séjours collégiens, géré par l'IFAC - Givrand/l'Aiguillon sur Vie

Le Maire propose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer les tarifs de l'accueil du périscolaire, de la jeunesse et des séjours, géré par l'IFAC, en commun sur les deux communes : Givrand et l'Aiguillon sur Vie.
Il est proposé les tarifs suivants :

PROPOSITION DE TARIFS 2025-2026 - Accueil périscolaire - Applicable au 1/09/25						
Quotient familial	0 - 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1200	1201 - 1400	1401 et + ou sans QF
Tarifs 2025-2026 (divisibles au 1/4 heure)	1,54 €	1,79 €	2,03 €	2,27 €	2,31 €	2,40 €

PROPOSITION DE TARIFS JEUNESSE 2025

Adhésion annuelle : 15 € par enfant

	0 à 500	501 à 700	701 à 900	901 à 1200	1201 à 1400	1401 et + ou sans QF	extérieur
Accueil matin et soir 2025-2026	0,98 €	1,26 €	1,54 €	1,74 €	1,92 €	2,10 €	2,10 €
Repas	4,57 €						
Activité de proximité tarifs 2025-2026	2,75 €	3,05 €	3,35 €	3,65 €	4,25 €	5,20 €	6,10 €
Sorties (taux d'effort en fonction du coût d'activité)	45%	50%	55%	60%	70%	85%	100%

PROPOSITION TARIFS FAMILLES SEJOURS COLLEGIENS ÉTÉ 2025

Quotient Familial	0-500	501-700	701-900	901-1200	1201-1400	> 1401 ou sans QF	Hors commune
Coût du séjour	153,50 €	164,50 €	175,00 €	188,50 €	202,00 €	212,50 €	223,50 €

Vu le rapport,

Considérant la nécessité de permettre à un maximum de jeunes d'accéder aux activités proposées et aux séjours,
Considérant la nécessité d'harmoniser la tarification des accueils de loisirs et des accueils jeunesse, dans l'intérêt des familles,

Le Conseil Municipal, après délibération (9 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention) :

- Fixe les tarifs cités ci-dessus pour l'année 2025-2026,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme
Le Maire,
André COQUELIN

Signé électroniquement par : André
Coquelin
Date de signature : 20/05/2025
Qualité : Maire de l'Arquillon sur Vie

